



Fondation Scelles







Connaître, Comprendre, Combattre
l'Exploitation Sexuelle

Extrait du livre :

Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Système prostitutionnel : Nouveaux défis, nouvelles réponses (5^{ème} rapport mondial)*, Paris, 2019.

© Fondation Scelles, 2019

ROYAUME-UNI

	POPULATION 66,2 millions		PIB PAR HABITANT 39 720,4 USD
	REGIME POLITIQUE Monarchie constitutionnelle		INDICE DE DEVELOPPEMENT HUMAIN 16 ^e rang sur 187 pays
	INDICE D'INEGALITE DE GENRE 28 ^e rang sur 147 pays		INDICE DE PERCEPTION DE LA CORRUPTION 8 ^e rang sur 180 pays

Alors que des recherches menées en 2014 par le ministère de l'Intérieur britannique ont avancé une estimation de 10 000 à 13 000 victimes potentielles de l'esclavage moderne au Royaume-Uni, la *National Crime Agency (NCA)* a constaté qu'il ne s'agissait que de la « pointe de l'iceberg » car les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés (*BBC News*, 10 août 2017). Le *Global Slavery Index* de 2018 estime qu'il y avait, en 2016, 136 000 personnes en situation d'esclavage moderne au Royaume-Uni. Le *National Referral Mechanism Statistics* recensait 1 744 cas d'exploitation sexuelle en 2017 (pour un total de 5 145 cas d'esclavage moderne enregistrés) dont 559 concernaient des mineurs (*NCA*, 26 mars 2018). Selon un rapport de 2016 de la Commission des affaires intérieures (*Home Affairs Committee*) de la Chambre des communes (*House of Commons*), le nombre de personnes prostituées au Royaume-Uni est estimé à 72 800 dont 32 000 à Londres (*House of Commons*, 1^{er} juillet

2016). Elles auraient en moyenne 25 clients par semaine qui paieraient en moyenne 78 livres sterling (GBP) (87 EUR) par visite.

Au Royaume-Uni, la grande majorité des personnes prostituées et des proxénètes sont de nationalité étrangère alors que les clients sont, pour la plupart, britanniques.

L'expansion d'Internet a largement modifié l'industrie du sexe et la façon dont les trafiquants exploitent leurs victimes. La prostitution de rue est moins présente alors que les « *pop-up brothels* » se sont considérablement développés ces dernières années.

Le Royaume-Uni rassemble des modèles législatifs disparates qui correspondent à des structures idéologiques différentes s'agissant de l'approche prostitutionnelle. L'Irlande du Nord est, par exemple, le seul membre à incorporer le modèle nordique abolitionniste (*Nordic Model*) dans sa législation en pénalisant l'achat d'actes sexuels et en considérant les personnes

prostituées comme les victimes d'un système violent.

Des législations disparates

En vertu du *Modern Slavery Act* entré en vigueur en 2015 qui regroupe plusieurs textes de loi déjà existants (*Coroners and Justice Act* de 2009, *Sexual Offences Act* de 2003, l'*Asylum and Immigration Act* de 2004), le Royaume-Uni réprime toute forme de traite des êtres humains par 10 à 14 ans d'emprisonnement (Fondation Scelles, 2013).

S'agissant de la législation sur la prostitution, l'Écosse et l'Irlande du Nord légifèrent séparément de l'Angleterre et du Pays de Galles.

En effet, en Angleterre et au Pays de Galles, la prostitution « affranchie » de toute contrainte est légale, c'est-à-dire que la vente et l'achat d'actes sexuels entre adultes « consentants » ne sont pas pénalisés. Toutefois, la participation à d'autres activités connexes est illégale (gestion d'une maison close, *kerb crawling*¹, proxénétisme et crime en bande organisée). Le racolage étant puni, la prostitution britannique s'opère désormais de plus en plus dans l'espace privé (maisons closes clandestines, salons de massage, résidences et hôtels, sur Internet) (Fondation Scelles, 2016).

En 2018, le *Crown Prosecution Service* (« Service des poursuites judiciaires de la Couronne ») a publié des lignes directrices actualisées concernant la législation relative à la prostitution (*Legal Guidance on Prostitution and Exploitation of Prostitution*) (CPS, 5 juillet 2018).

L'article 1-1 de la loi *Street Offences Act* de 1959 sur les infractions de rue, modifié par l'article 16 de la loi *Policing and Crime Act* de 2009 sur la police et la criminalité, fait du racolage une infraction passible d'une amende de niveau 3, soit 1 000

livres sterling (GBP) (1 120 EUR). Cet article a été modifié par l'article 68-7 de la loi *Serious Crime Act* de 2015 sur les infractions graves, si bien que l'infraction de sollicitation ne s'applique qu'aux personnes majeures, reconnaissant ainsi les enfants comme des victimes dans de telles circonstances.

Par ailleurs, l'article 33A de la loi *Sexual Offences Act* de 1956 sur les infractions sexuelles, introduit par les paragraphes 1 et 2 de l'article 55 de la loi *Sexual Offences Act* de 2003 sur les infractions sexuelles, prévoit que la tenue, la gestion ou l'aide à la gestion d'une maison close est passible d'une peine maximale de sept ans d'emprisonnement sur acte d'accusation ou de six mois sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, ou encore d'une amende de 5 000 GBP (5 600 EUR).

L'article 53A de la loi de 2003, introduit par l'article 14 de la loi de 2009, érige en infraction pénale le fait de payer les services sexuels d'une personne prostituée « contrainte par la force ». Ainsi, seuls les clients de personnes prostituées victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle sont réprimés par une amende maximale de niveau 3, soit 1 000 GBP (1 120 EUR). Il s'agit d'une infraction de responsabilité stricte, c'est-à-dire que le degré de conscience du client sur la situation d'exploitation ou non de la personne prostituée n'est pas pertinent. Toutefois, il est évident que cette loi est difficilement applicable dans la réalité... L'article 47 de la loi de 2003 prévoit que l'achat de services sexuels d'un mineur de moins de 13 ans est puni de la prison à perpétuité, de 14 ans de réclusion lorsque l'enfant est âgé de moins de 16 ans et de sept ans d'emprisonnement lorsque l'enfant est âgé de 16 à 17 ans.

Enfin, l'article 51A de la loi de 2003, tel que modifié par l'article 19 de la loi de

2009, prévoit qu'une personne ne peut, dans un lieu public, solliciter une autre personne en vue d'obtenir un service sexuel rémunéré. Ceci renvoie, entre autres, à la pratique du *kerb crawling*. Les peines varient selon les villes, mais un client coupable d'une telle infraction est passible d'une amende de niveau 3.

En Écosse, en vertu des dispositions du *Human Trafficking and Exploitation Act* de 2015, la traite à des fins d'exploitation sexuelle peut être punie de peines de prison allant jusqu'à la perpétuité. La Section 4 du *Civic Government (Scotland) Act* de 1982 ainsi que le *Prostitution Scotland Act* de 2007 incriminent les activités liées à l'achat et à la vente de services sexuels. Le texte de 2007 prévoit, dans ses articles 1-1 et 1-3, que ces infractions, lorsqu'elles ont lieu dans un lieu public, sont punies d'une amende maximale de niveau 3, soit 1 000 GBP (1 120 EUR).

Au mois de septembre 2015, Jean Urquhart, députée de *Highlands and Islands*, avait proposé un projet de loi pour une réforme en vue de :

- dépénaliser les activités liées à l'achat et à la vente de services sexuels,
 - renforcer la capacité de la législation contre la coercition dans l'industrie du sexe, conformément au modèle néo-zélandais.
- À ce jour, la proposition n'a donné lieu à aucune modification législative.

L'Irlande du Nord a pénalisé l'achat d'actes sexuels le 13 janvier 2015. L'Assemblée a adopté le *Human Trafficking and Exploitation Act* et, par l'amendement de l'article 64 du *Sexual Offences Order* de 2008, a fait entrer l'Irlande du Nord dans le cercle restreint des États ayant adopté le *Nordic Model*. En effet, l'article 15 de cette nouvelle loi, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015, prévoit qu'une personne est coupable d'un crime si elle obtient un acte sexuel de la part d'une autre personne en échange d'une prestation

pécuniaire. L'article 15-4 va plus loin en abrogeant l'article 59 de la loi de 2008 qui pénalisait les personnes prostituées racolant dans les lieux publics. L'Irlande du Nord fait donc désormais partie des États qui dépénalisent l'acte prostitutionnel, considérant ainsi les personnes prostituées comme des victimes.

Aujourd'hui, le client d'une personne prostituée encourt jusqu'à un an d'emprisonnement et/ou une amende pouvant atteindre 5 000 GBP (5 600 EUR). En ce qui concerne les acheteurs d'actes sexuels de personnes mineures, la loi prévoit la réclusion criminelle à perpétuité si le mineur est âgé de moins de 13 ans, jusqu'à 14 ans d'emprisonnement s'il est âgé de moins de 16 ans, et jusqu'à sept ans de prison s'il est âgé de moins de 18 ans.

Application de la loi

Le ministère de l'Intérieur (*Home Office*) a déclaré que le gouvernement britannique était déterminé à faire en sorte que la législation en vigueur permette à la police et au corps judiciaire de lutter contre l'exploitation sexuelle et d'aider les victimes souhaitant sortir de la prostitution.

En 2015, le *Modern Slavery Act* a été adopté et une *Modern Slavery Police Transformation Unit* a été mise en place pour renforcer les initiatives policières en ce sens.

En avril 2018, le *All-Party Parliamentary Group on Prostitution and the Global Sex Trade* (APPG), groupe parlementaire multipartite, recensait 212 opérations de police et enquêtes en cours relatives à des affaires d'esclavage moderne impliquant de l'exploitation sexuelle au Royaume-Uni (APPG, mai 2018).

Le *National Police Chiefs' Council* (NPCC) en collaboration avec le *College of Policing* a fait circuler, en Angleterre, au Pays de Galles et en Irlande du Nord, le *National*

Policing Sex Work Guidance révisé qui édicte des directives à l'attention des chefs de police (*House of Commons, Home Affairs Committee*, 1^{er} juillet 2016). Il a été adopté par tous les services de police d'Angleterre et du Pays de Galles.

L'APPG souligne que la répression de la prostitution implique toutefois des priorités et des ressources inégales au niveau de l'ensemble du pays. Le traitement du phénomène prostitutionnel n'est absolument pas uniforme et le sort des personnes prostituées est rarement une priorité pour la police (*House of Commons, Home Affairs Committee*, 1^{er} juillet 2016). Ainsi, l'absence d'une stratégie de politique globale et centralisée entraîne une application locale disparate. Dans la ville de Londres, un arrondissement peut protéger et intégrer les personnes prostituées dans des programmes de sortie tandis qu'un autre peut se concentrer sur leur pénalisation.

Des militants pour l'introduction d'une loi sur la pénalisation des clients estiment que l'application de la législation actuelle vise injustement les personnes prostituées. En 2014 et 2015, il y a eu davantage de condamnations pour racolage que pour proxénétisme, tenue de bordel ou *kerb crawling* (*House of Commons, Home Affairs Committee*, 1^{er} juillet 2016).

La mainmise du crime organisé et le développement des « pop-up brothels »

Le *National Referral Mechanism Statistics* recensait 1 744 victimes potentielles de traite à des fins d'exploitation sexuelle en 2017, dont 1 185 adultes (contre 945 en 2016, soit une augmentation de 25 %) et 559 enfants (contre 359 en 2016, soit une augmentation de 55 %) (*NCA*, 26 mars 2018). Les statistiques du premier semestre de l'année 2018 confirment ces tendances. Entre janvier et juin 2018, 966 victimes potentielles ont été enregistrées, dont près

d'un tiers de victimes mineures : 651 adultes dont 596 femmes et 315 enfants dont 269 jeunes filles (*NCA*, 26 mars 2018).

En 2018, une enquête de l'APPG a révélé que 94 % des victimes d'exploitation sexuelle sont des femmes dont 85 % ne sont pas britanniques (APPG, mai 2018). Elles sont majoritairement originaires de Roumanie (39 %), de Chine et de Hongrie. Cette même étude révèle que les suspects dans les enquêtes en cours pour traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle sont pour 40 % originaires de Roumaine, 25 % du Royaume-Uni, puis de Chine et de Hongrie. En effet, selon le *Joint Slavery and Trafficking Analysis Centre*, « les trafiquants ont tendance à exploiter des victimes de leur propre nationalité, certainement en raison de la facilité d'accès et de communication en amont. Les proxénètes britanniques représentent une exception et exploitent à la fois des ressortissants britanniques et non britanniques » (APPG, mai 2018).

Une étude sur les clients des personnes prostituées menée par l'*University College London* en novembre 2014 et reprise dans un rapport de 2016 de la Commission des affaires intérieures de la Chambre des Communes a conclu que, sur plus de 6 000 hommes interrogés, âgés de 16 à 74 ans et résidant en Grande-Bretagne, 11 % (soit 2,3 millions d'individus) ont indiqué avoir déjà payé pour des actes sexuels (*House of Commons, Home Affairs Committee*, 1^{er} juillet 2016). De plus, 3,6 % d'entre eux ont rapporté l'avoir fait au cours des cinq dernières années (*Telegraph*, 17 novembre 2014). Enfin, plus de 60 % ont déclaré avoir payé une personne prostituée en dehors de leur pays, le plus souvent en Europe ou en Asie (*Sexually Transmitted Infections*, mars 2015).

La criminalité organisée prend aujourd'hui une place prépondérante au sein du

système prostitutionnel au Royaume-Uni. La nécessité de s'adapter aux méthodes policières a conduit les organisations criminelles à faire évoluer leur *modus operandi* en matière d'exploitation sexuelle. Bien que la prostitution de rue subsiste, elle constitue aujourd'hui un aspect mineur de l'industrie du sexe, dont l'activité majeure a lieu *indoor*. Les *pop-up brothels*, lieux « temporaires » de prostitution, se sont progressivement multipliés à travers le pays. Ils sont devenus le modèle de fonctionnement le plus couramment utilisé par les trafiquants qui déplacent leurs victimes d'un lieu privé à l'autre (appartements ou maisons à louer, chambres d'hôtel...) afin d'éviter la détection policière et de maintenir le contrôle le plus coercitif sur les femmes qu'ils exploitent en les désorientant et en les isolant toujours davantage (APPG, mai 2018). Désormais, leur mot d'ordre est : le mouvement. Créer une dynamique pour ne jamais rester trop longtemps au même endroit, changer de lieu et de jeunes filles pour diminuer les risques de repérage, telles sont les nouvelles techniques opérées par les proxénètes.

En 2017, *Crimestoppers*, organisme caritatif indépendant « qui donne aux gens le pouvoir de s'exprimer et d'agir pour faire arrêter les crimes », a lancé une campagne de sensibilisation invitant tout individu à repérer des *pop-up brothels* dans leur quartier ou dans leur rue et à les signaler aux autorités (*Chronicle Live*, 5 décembre 2017).

En 2017, un scandale a révélé que plus de 10 000 enfants pris en charge par les services sociaux de l'État avaient disparu. Les politiques craignaient beaucoup qu'ils aient été piégés à des fins d'exploitation sexuelle par des organisations criminelles. Il s'agit malheureusement d'une réalité récurrente au Royaume-Uni où des milliers de mineurs disparaissent, puis sont sortis de

l'exploitation chaque année (*Mail Online*, 21 avril 2018).

Comme partout, divers facteurs mènent à l'exploitation sexuelle. Les proxénètes profitent de la vulnérabilité la plus profonde de leurs victimes. Selon Phillipa Roberts, membre de *Hope for Justice*, organisme caritatif travaillant avec des organismes en première ligne pour identifier les victimes de la traite, « les victimes sont visées en raison d'une variété de vulnérabilités, incluant notamment les traumatismes de l'enfance et des antécédents d'abus sexuels, le chômage, l'itinérance, les addictions aux drogues ou à l'alcool, les problèmes de santé mentale, etc. » (APPG, mai 2018). Ainsi, en 2017, des centaines de jeunes hommes prostitués ont été repérés dans les rues de Manchester. La plupart était des sans-abris, sans emploi ou récemment sortis de prison. Contrairement aux femmes, la majorité d'entre eux était de nationalité britannique (*Manchester Evening News*, 16 juillet 2017).

Les personnes prostituées sont constamment victimes de violences physiques, sexuelles et morales de la part des proxénètes et des clients car elles sont isolées de leurs proches, surveillées, menacées...

Depuis l'adoption en 2015 du *Modern Slavery Act*, seuls 6 % des crimes signalés à la police ont donné lieu à des poursuites judiciaires (*Mail Online*, 21 avril 2018). Une enquête du journal *The Times* a révélé que les forces de police rencontraient des difficultés à mener à terme leurs enquêtes et à constituer des dossiers aboutissant à des accusations. Les services déclarent être débordés par le grand nombre de groupes criminels étrangers agissant sur le territoire. Leur travail est également entravé par la réticence des victimes à témoigner, la plupart étant de nationalité étrangère, parfois en situation irrégulière et ne parlant pas l'anglais (*The Times*, 20 avril 2018).

Prostitution et santé

Le taux de prévalence du VIH/Sida est relativement faible au Royaume-Uni, avec environ 102 000 personnes porteuses du virus et 4 363 nouvelles infections en 2017 (*Public Health England*, novembre 2017). Le virus est largement concentré chez certaines populations. Il continue de se propager de manière disproportionnée parmi les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne et les personnes qui s'injectent des drogues, notamment par voie sanguine (*Avert*, janvier 2018).

Le dépistage et les traitements sont gratuits et disponibles sur tout le territoire. En 2016, 84 % des 5 000 personnes prostituées recensées par les autorités britanniques ont subi un test de dépistage dans les services de santé sexuelle spécialisés. 11 personnes vivaient avec le VIH/Sida (ce qui équivaut à une prévalence de 0,3 %).

Les programmes de prévention sont en grande partie gérés par le *HIV Prevention England* (HPE), coordonnés par le *Terrence Higgins Trust*, association caritative britannique de lutte contre le VIH/Sida. Toutefois, ils se concentrent principalement sur les populations concernées (personnes homosexuelles et personnes d'Afrique subsaharienne), peu d'actions étant mises en place pour les personnes prostituées (HPE, novembre 2015). D'autant qu'en 2016 et 2017, le gouvernement a réduit de 6,25 % les dépenses consacrées à la prévention du VIH/Sida (*Avert*, janvier 2018).

Comme dans beaucoup d'autres parties du monde, la stigmatisation et la discrimination liées au VIH/Sida empêchent de nombreuses personnes d'accéder aux services dont elles ont besoin. Alors que les personnes prostituées font face à une stigmatisation extrêmement pénalisante, l'accès aux services de santé est une

épreuve supplémentaire aux obstacles et difficultés qu'elles rencontrent.

Un tournant décisif à prendre pour lutter plus efficacement contre l'industrie du sexe au Royaume-Uni

Dans son rapport de 2016-2017, le *Home Affairs Committee* constate une défaillance de la qualité de l'information disponible concernant l'ampleur et la nature de la prostitution en Angleterre et au Pays de Galles (*House of Commons, Home Affairs Committee*, 1^{er} juillet 2016). Il souligne que, sans une base adéquate de données fiables, le gouvernement ne peut pas prendre de décisions éclairées sur la question prostitutionnelle dans son ensemble. L'industrie du sexe développant rapidement des moyens complexes, il apparaît urgent que le gouvernement mène des études afin de pouvoir établir une analyse complète et précise de la situation prostitutionnelle. Le *Home Affairs Committee* a recommandé au ministère de l'Intérieur de faire réaliser une étude approfondie afin de se doter d'outils pour mieux comprendre l'ampleur et la nature actuelles de la prostitution en Angleterre et au Pays de Galles afin d'éclairer les travaux législatifs et réglementaires à venir.

Par ailleurs, lors d'une enquête en 2018, l'APPG a constaté que la stratégie actuelle poursuivie par le gouvernement britannique pour mettre fin à l'exploitation sexuelle est un échec. En effet, le cadre législatif et les réponses apportées dans la pratique sont inadéquats. L'Angleterre étant aujourd'hui une destination rentable et à moindres risques pour les trafiquants, il est temps que le gouvernement lance un message fort et place la prévention au cœur de ses préoccupations. L'APPG affirme qu'il conviendrait, en premier lieu, de s'attaquer au facteur majeur du développement de l'industrie du sexe : la demande. Alors qu'il punit d'ores et déjà les clients des

personnes prostituées « contraintes », il est aujourd'hui nécessaire que l'État modifie sa législation et rejoigne le modèle adopté par quelques pays voisins en généralisant la pénalisation de tout achat d'actes sexuels auprès d'une personne prostituée, tout en abrogeant le délit de racolage.

Enfin, le développement de la prostitution en ligne étant aujourd'hui considérable, il est urgent que le gouvernement se dote d'une législation qui rendrait responsables et condamnables les sites Internet approvisionnant des annonces de prostitution et tirant profit du commerce sexuel, au même titre que les autres acteurs du système.

En mars 2018, la NCA a accusé Google et Facebook de contribuer au développement de la prostitution dans des *pop-up brothels* en autorisant la publication d'annonces destinées au trafic d'êtres humains et de tirer ainsi profit de la traite des plus vulnérables (*The Sunday Times*, 4 mars 2018).

À cette même date, Theresa May, Première ministre, et Matt Hancock, secrétaire d'État au numérique, à la culture, aux médias et au sport, examinaient une loi historique adoptée aux États-Unis qui, pour la première fois, rendait les entreprises technologiques et les géants des réseaux sociaux responsables s'ils venaient à « aider, soutenir ou faciliter » toute publication aboutissant au trafic d'êtres humains. T. May a souligné qu'« *en tant qu'hébergeurs, les sociétés Internet peuvent et doivent nécessairement en faire davantage pour empêcher l'apparition sur leurs plateformes de contenus relatifs à la traite* ».

Récemment, quelques affaires impliquant la publication en ligne d'annonces d'exploitation sexuelle ont été portées devant les tribunaux du Royaume-Uni. En mai 2017, D. Archer, propriétaire d'un site Internet accessible via Google et

Facebook, a été condamné à 13 ans d'emprisonnement pour avoir dirigé un véritable « empire » de la prostitution s'élevant à 16 millions de GBP (17 918 400 EUR) (*The Sunday Times*, 4 mars 2018).

La NCA appelle donc à une réelle prise de conscience de la part des plateformes d'hébergement de sites Internet qui devraient agir pour identifier et interdire la diffusion de telles activités criminelles.

La police sous-estime véritablement l'ampleur du crime organisé et ses activités *indoor* qui sont peu visibles. Ainsi, les autorités locales, les services de police ainsi que le secteur associatif ont recommandé, dans un rapport, d'élaborer conjointement des stratégies adaptées au contexte local pour évaluer et cibler l'industrie du sexe hors rue et en faire nécessairement davantage pour identifier les victimes exploitées et cachées dans des lieux privés et peu accessibles (*The Police Foundation*, décembre 2016).

Aujourd'hui, le Royaume-Uni est un carrefour où de nombreux trafiquants viennent développer un commerce des personnes les plus vulnérables. Alors que d'autres pays ont choisi de traiter la prostitution comme un système de violence extrême à l'égard des femmes, le Royaume-Uni, depuis le rapport « Prostitution » de la *House of Commons-Home Affairs Committee*, en 2016-2017, montre une certaine réticence à l'égard du modèle nordique, lui préférant l'approche néo-zélandaise. Le gouvernement semble, cependant, tendre vers quelques orientations positives telles que l'abrogation du délit de racolage et la protection comme l'accompagnement des personnes prostituées qui veulent sortir du système.

Lors de débats publics à la Chambre des communes du Parlement le 4 juillet 2018,

certaines députés ont exprimé leur souhait de légiférer en faveur du modèle nordique et donc de pénaliser les acheteurs de services sexuels (*Lipscombe, et al.*, 4 juillet 2018). Gavin Shaker, membre de la *British Labour Co-operative* et député, a affirmé que la question de la prostitution concerne la cause des femmes en général et pas seulement celle des personnes prostituées, puisque ce système perpétue le mythe selon lequel les hommes ont un droit absolu au sexe et un accès potentiellement illimité au corps des femmes. Ian Paisley, député, a clairement exprimé que « *les victimes ne sont pas soumises au travail forcé mais quotidiennement violées. Pour en finir avec l'exploitation sexuelle, il faut faire disparaître la demande* ». Il a ensuite ajouté que le gouvernement se devait d'instaurer des programmes scolaires de prévention des violences sexistes et d'éducation au respect du corps humain et à l'égalité femmes-hommes.

Victoria Atkins, sous-secrétaire d'État parlementaire au ministère de l'Intérieur, a simplement répondu que « *le gouvernement continue de mettre l'accent sur la protection des personnes qui vendent des services sexuels et sur la répression par la police de ceux qui exploitent les personnes vulnérables impliquées dans la prostitution* ». Elle n'a même pas mentionné la question de la demande qui demeure la racine du problème.

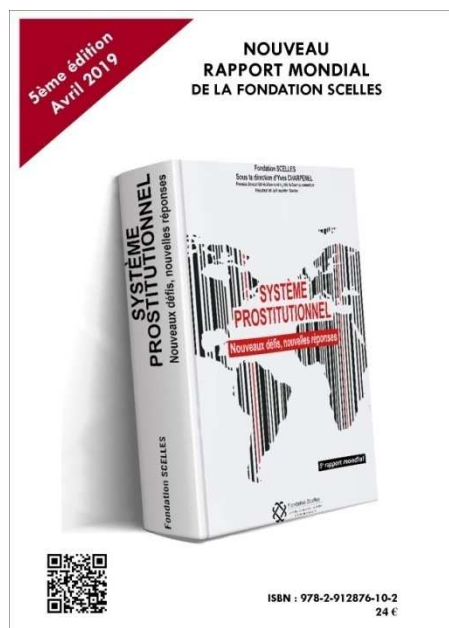
Face à une telle approche, il est grand temps que le Royaume-Uni revoie son point de vue dans la perspective de se diriger progressivement vers un modèle plus proche de celui de ses voisins, au sein d'une Europe qui se veut égalitaire.

¹ Fait, pour un client, de solliciter les services d'une personne prostituée depuis l'intérieur de son véhicule.

Sources

- « *HIV and Aids in the United Kingdom (UK)* », *Avert*, janvier 2018.
- « *Modern slavery and trafficking "in every UK town and city"* », *BBC News*, 10 août 2017.

- « One in 10 British men have paid for sex », *Telegraph*, 17 novembre 2014.
- Abbit B., « Pop-up brothels, male survival sex and modern slavery – Manchester's sex trade in 2017 », *Manchester Evening News*, 16 juillet 2017.
- All-Party Parliamentary Group (APPG) on Prostitution and the Global Sex Trade, *Behind Closed Doors: Organised sexual exploitation in England and Wales*, mai 2018.
- Brown A., Kirwan P., Chau C., Khawam J., Gill N., Delpech V., *Towards elimination of HIV transmission, AIDS and HIV-related deaths in the UK*, Public Health England, novembre 2017.
- Crocker R., Webb S., Garner S. (Dr), Skidmore M., Gill M. (Pr), Graham J., « Reducing the Impact of Serious Organised Crime in Local Communities, The role and impact of organized crime in the local off-street sex market », *The Police Foundation*, Briefing 4, décembre 2016.
- Crown Prosecution Service (CPS), *Prostitution and Exploitation of Prostitution, Legal Guidance on Prostitution and Exploitation of Prostitution*, 5 juillet 2018.
- Doughty S., « How to tell if a "pop-up brothel" has been set up in your area », *Chronicle Live*, 5 décembre 2017.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Exploitation sexuelle – Une menace qui s'étend (3^e rapport mondial)*, Economica, Paris, 2013.
- Fondation Scelles, Charpenel Y. (sous la direction), *Prostitutions – Exploitations, persécutions, répressions (4^e rapport mondial)*, Economica, Paris, 2016.
- Fondation Scelles, *Faut-il s'inquiéter du dernier rapport britannique sur la prostitution ?*, 21 juillet 2016.
- Fondation Scelles, *Prostitution : une réponse inquiétante de la part du gouvernement britannique*, 15 décembre 2016.
- Harper T., Shipman T., O'Connor M., Fortson D., « Google and Facebook among giants "making profits" from pop-up brothels », *The Sunday Times*, 4 mars 2018.
- HIV Prevention England (HPE), *Who we are*, novembre 2015.
- House of Commons, Home Affairs Committee, *Prostitution*, Third Report of Session 2016-2017, 1^{er} juillet 2016.
- Jones K.G., Johnson A.M., Wellings K., Sonnenberg P., Field N., Tanton C., Erens B., Clifton S., Datta J., Mitchell K.R., Prah P., Mercer C.H., « The prevalence of, and factors associated with, paying for sex among men resident in Britain: Findings from the third National Survey of Sexual Attitudes and Lifestyles », *Sexually Transmitted Infections*, mars 2015.
- Lipscombe S., Gheera M., Pratt A., *Tackling demand for commercial sexual exploitation*, House of Commons library, 4 juillet 2018.
- National Crime Agency (NCA), *National Referral Mechanism Statistics – End of Year Summary 2017*, 26 mars 2018.
- National Police Chiefs' Council (NPCC) with the College of Policing, *Revised National Policing Sex Work Guidance*, 2015.
- Stickings T., « More than 10,000 children in care went missing last year amid fears of exploitation by child grooming gangs », *Mail Online*, 21 avril 2018.
- Yeung P., Simpson J., Karim F., « Child slave gangs go free as police "fail to investigate" », *The Times*, 20 avril 2018.



Le Rapport mondial est réalisé par l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle, en collaboration avec des experts internes et externes (magistrats, avocats, travailleurs sociaux, dirigeants d'ONG...) et avec l'aide de contacts privilégiés auprès d'ONG locales ou de chercheurs internationaux.



Fondation Scelles
 Connaître, Comprendre, Combattre
 L'Exploitation Sexuelle

La **Fondation Jean et Jeanne Scelles**, reconnue d'utilité publique depuis 1994 et bénéficiant du statut consultatif ECOSOC, est une organisation installée à Paris (France) dont le but est la lutte contre le système prostitutionnel. Par nos travaux d'analyse, de plaidoyer et de sensibilisation, nous nous engageons à connaître, comprendre et combattre l'exploitation sexuelle commerciale. La **Fondation Jean et Jeanne Scelles** est membre fondateur de la Coalition pour l'Abolition de la Prostitution (CAP International) lancée en 2013, qui réunit 28 ONG abolitionnistes dans 22 pays.

L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle**, département de recherche et développement de la Fondation Jean et Jeanne Scelles, est un carrefour de renseignements, de rencontres et d'échanges d'informations sur l'exploitation sexuelle commerciale dans le monde. Il est régulièrement consulté par des experts français et étrangers : associations, institutions, journalistes, juristes, chercheurs et personnes concernées par la défense des droits humains. L'**Observatoire international de l'exploitation sexuelle** a pour objectif :

- d'analyser ce phénomène sous tous ses aspects : prostitution, tourisme sexuel, proxénétisme, pornographie infantine, traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle commerciale...
- de permettre la réflexion et les prises de position
- d'informer tout public intéressé par ces questions

CONTACT

Sandra AYAD, Responsable de l'Observatoire international de l'exploitation sexuelle
sandra.ayad@fondationscelles.org

14 rue Mondétour
 75001 Paris - France



www.fondationscelles.org
 Tw: @Fond_Scelles
 Fb: @FondationScelles